



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentant-e-s des médias

### La Charte de 1214 relue à la lumière de la Constitution de 2000

La ville de Neuchâtel commémore tout au long de cette année le 800<sup>ème</sup> anniversaire de la Charte de franchises octroyée en 1214 par les seigneurs Berthold et Ulrich aux bourgeois de Neuchâtel. Après les cérémonies officielles du début avril, la population est invitée ce jeudi au péristyle de l'Hôtel de Ville pour le vernissage d'une exposition qui relit la Charte de 1214 à la lumière de la Constitution cantonale de 2000 et explore la notion de citoyenneté à travers les siècles.

La Direction de la culture a confié à l'historien et journaliste Stéphane Devaud le soin de relire le texte qui, il y a 800 ans, a donné des droits et des devoirs aux bourgeois de Neuchâtel. Cette fameuse charte qui fonde en quelque sorte la liberté de commerce et préside à la naissance de la ville, trouve son pendant dans la Constitution de la République et canton de Neuchâtel adoptée par le peuple en 2'000. L'auteur des textes de l'exposition tente de cerner la notion de citoyenneté au 21<sup>ème</sup> siècle et compare la situation politique, économique et sociale de Neuchâtel à 800 ans d'intervalle.

Il en ressort notamment que le peuple est le souverain d'aujourd'hui, qui a remplacé les seigneurs du 13<sup>ème</sup> siècle, et que notre république neuchâteloise est laïque alors qu'à l'époque de la charte, l'Eglise jouait un grand rôle dans la conduite des affaires. Aujourd'hui, hommes et femmes sont égaux en droit tandis que les Neuchâteloises étaient exclues de la vie politique durant tout le Moyen-âge et jusqu'au milieu du siècle passé.

Cette exposition illustrée par les caricatures de Vincent di Silvestro et les photos d'Amina Benbrahim, évoque également les conditions-cadre qui favorisaient le commerce hier et lui permettent de prospérer aujourd'hui ainsi que la position de la ville de Neuchâtel vis-à-vis de l'Europe, que ce soit au 13<sup>ème</sup> siècle ou au 21<sup>ème</sup>.

Itinérante et légère, cette exposition sera vernie publiquement jeudi 22 mai à 18h au péristyle de l'Hôtel de Ville. Elle y restera jusqu'au 2 juin puis sera remontée dans les grandes manifestations culturelles de l'été ainsi que dans différents établissements scolaires. Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel offre à la population - toujours dans le cadre des festivités du 800<sup>ème</sup> anniversaire de l'octroi de la Charte de franchises - un concert peu commun : dans le cadre de Festineuch, le pianiste Alain Roche jouera ses compositions au-dessus du lac suspendu au bras d'une immense grue... A voir et entendre le dimanche 15 juin en début de soirée.

Neuchâtel, le 20 mai 2014

Direction de la culture

Renseignements complémentaires:

Thomas Facchinetti, conseiller communal, tél. +41 32 717 75 01, e-mail : [thomas.facchinetti@ne.ch](mailto:thomas.facchinetti@ne.ch)

Patrice Neuenschwander, délégué culturel,  
tél. +41 32 717 79 05,  
e-mail : [patrice.neuenschwander@ne.ch](mailto:patrice.neuenschwander@ne.ch)